

Les pratiques des différents Ministères en matière d'accompagnement de la VAE

Les autres prestations d'accompagnement		
	L'accompagnement en amont de la recevabilité	Le suivi à l'issue de la décision du jury
Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports	<p>Un accueil, une information et une orientation des candidats à la VAE sont assurés dans chaque service déconcentré, en lien avec le travail d'information et de conseil exercé dans les Points Relais Conseil.</p> <p>Ils peuvent, selon les cas, prendre la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réunions d'informations collectives - d'entretiens individualisés 	<p>Il est proposé par chaque DRDJS pour chaque candidat ayant obtenu une validation partielle. Il permet au candidat de multiplier ses chances d'obtenir le diplôme demandé par la voie la plus adaptée à son parcours : la DRDJS s'appuie, pour ce faire, sur la fiche de synthèse qui lui a été transmise par le jury.</p> <p>La durée de ce suivi est variable selon les cas</p> <p>Cette prestation est prise en charge par chaque DRDJS, sans coûts financiers pour le candidat.</p> <p>Certains organismes privés ayant accompagné le candidat peuvent être recontactés par celui-ci lorsque la décision du jury lui a été défavorable.</p> <p>La nature de leur intervention reste méconnue</p> <p>Certains organismes privés ayant accompagné un candidat peuvent également être recontactés, si celui-ci a obtenu un refus de validation de la part du jury : la nature de leur intervention n'est pas connue.</p>
Ministère chargé de l'Education Nationale (enseignement supérieur)	<p>Il consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil des publics - une information approfondie sur la VAE : textes en vigueur, procédure, prises en charge financières, ce qui est attendu d'un candidat à la VAE dans l'enseignement supérieur - une aide à l'orientation et à la décision quant au choix du diplôme, tenant compte à la fois de l'expérience de la personne et de son projet professionnel. <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations collectives - entretiens individuels 	<p>Il se traduit par un suivi du candidat qui n'a obtenu qu'une validation partielle.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le jury a prescrit une formation complémentaire pour l'acquisition des connaissances et compétences qu'il estime manquantes (dans l'enseignement supérieur, le jury est prescripteur), le service de formation continue peut aider le candidat à construire un parcours de formation (dispensé dans l'établissement dans lequel se déroule la démarche de VAE, dans un autre établissement, ou dans deux établissements en même temps) - Si le jury a préconisé un complément d'expérience, le service de formation continue peut aider le candidat à rechercher un stage <p>L'établissement suit un candidat jusqu'au bout de la procédure, jusqu'à ce qu'il repasse devant le jury de validation si nécessaire.</p> <p>Ces prestations sont réalisées en interne</p> <p>Les coûts financiers, propres au suivi, sont difficiles à évaluer.</p> <p>Ils sont compris dans la somme forfaitaire que les établissements font payer au candidat au titre de la procédure VAE.</p>

Document provisoire

Les autres prestations d'accompagnement	
L'accompagnement en amont de la recevabilité	Le suivi à l'issue de la décision du jury
Ministère chargé de l'Équipement	Le Ministère n'a pas connaissance de ces deux prestations
Ministère chargé de l'Éducation Nationale (enseignement scolaire)	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;"> <p>Un conseil individuel est proposé au candidat, pour une durée de deux heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il permet de cibler le diplôme <p>Il est proposé en interne, si le candidat le souhaite Le coût financier est de 40 euros par heure</p> </div> <div style="width: 48%;"> <p>En cas de validation partielle, un entretien de deux heures est proposé au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il permet d'orienter le candidat vers un parcours d'acquisition des unités manquantes <p>Il est proposé en interne, si le candidat le souhaite Le coût financier est de 40 euros par heure</p> </div> </div>
Ministère chargé de l'Agriculture (enseignement supérieur)	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;"> <p>Il se déroule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil et l'information - Lorsque la demande est recevable sur le plan administratif, il y a ensuite un entretien d'orientation en vue du choix du diplôme (en adéquation avec le profil et le projet du candidat) <p>Il est réalisé en interne Il s'agit d'un entretien (de 1 à 2 heures) Pas de coût financier</p> </div> <div style="width: 48%;"> <p>En cas de validation partielle, un tuteur est nommé afin d'aider le candidat à mettre en place son parcours complémentaire (formation, étude, mémoire, expérience particulière, etc.) Il est réalisé en interne Les modalités mises en œuvre dépendent des préconisations du jury Son coût dépend du parcours à réaliser. S'il y a formation, le tarif pratiqué correspond généralement à celui appliqué en formation continue.</p> </div> </div>

Document provisoire

Les autres prestations d'accompagnement	
L'accompagnement en amont de la recevabilité	Le suivi à l'issue de la décision du jury
<p>Ministère chargé de l'Emploi</p> <p>Appui : Instruction Technique de Validation</p> <p>Deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aider le candidat à identifier le titre professionnel auquel il peut prétendre et à constituer son dossier de demande au DDTEFP - apporter une aide technique au DDTEFP pour fonder son avis de recevabilité et notamment au regard de la correspondance entre l'expérience de la personne et le titre visé. <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de séances d'informations collectives dans les centres, pour sensibiliser les candidats potentiels. <p>Réalisé en interne</p> <p>Il est proposé de manière systématique</p> <p>Un coût financier de 70 euros, pour une durée moyenne de 1h30.</p>	<p>Le suivi des candidats se fait par le biais du système d'information des centres. Ces derniers effectuent une relance des candidats qui ont obtenu une validation partielle.</p> <p>A terme, le système d'information sur la certification (VALCE) permettra de faire un suivi des candidats quel que soit le lieu où ils auront effectué leurs parcours.</p> <p>La délivrance d'un livret de certification par le DDTEFP à tout candidat ayant obtenu partiellement un titre, lui permet de maîtriser son parcours vers le titre complet.</p> <p>Réalisé en interne.</p> <p>Le suivi des candidats, pendant les 5 ans, entre dans le coût global du service.</p>
<p>Ministère chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie</p> <p>Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL)</p> <p>Avant l'étape de recevabilité, tous les candidats sont reçus en entretien individuel pour un accueil et une information sur la VAE.</p> <p>Ils sont d'abord reçus par la Conseillère en VAE puis par le ou les Responsables du diplôme visé.</p> <p>Il est réalisé en interne, sans aucun coût financier supplémentaire.</p> <p>Il dure en moyenne 3h30 (entretien d'accueil + entretien pédagogique)</p>	<p>Le suivi post-jury n'est pas encore formalisé.</p>

Document provisoire

<p>Ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie</p> <p>CRIVA (Centre Inter-Ecole de Validation des Acquis) en région Midi-Pyrénées</p>	<p>Un accompagnement méthodologique est proposé. Il s'agit d'un entretien d'une heure en amont de l'étape de recevabilité et de deux entretiens méthodologiques (2 heures chacun) pour l'appui dans la constitution du premier dossier.</p> <p>Il est réalisé en interne.</p> <p>Il a un coût de 190 euros (en prenant en compte les frais d'instruction du dossier)</p> <p>Cet accompagnement a une durée de 5 heures</p>	<p>Le suivi post-jury n'est pas pratiqué</p>
<p>Chambres des métiers et de l'artisanat (APCM)</p>	<p>Non pratiqué</p>	<p>Non pratiqué</p>